

Accompagnant Educatif et Social (AES)



L'accompagnant éducatif et social aide au quotidien les personnes âgées vulnérables ou en situation de handicap. Il les accompagne dans les actes de la vie courante (la toilette, l'entretien du cadre de vie, l'aide à la mobilité, etc.), et les aide à préserver autonomie et vie sociale.

Il travaille en relation avec des professionnels du secteur médical, paramédical, social et éducatif.

Ce diplôme, favorise la construction d'un parcours professionnel au sein de différents types d'établissements et services médico-sociaux et auprès de différents publics sur un même territoire.

Le métier Accompagnant Éducatif et Social (AES) c'est :

- Accompagner la personne dans la réalisation de ses activités quotidiennes
- Apporter une aide de proximité, de maintien des acquis et de stimulation du potentiel de la personne accompagnée
- Créer et développer une relation de confiance et d'aide avec la personne accompagnée et son entourage
- Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne
- Proposer des activités de loisirs adaptées, communiquer avec l'entourage de la personne aidée, prévenir le risque d'isolement social
- Travailler éventuellement en horaires décalés, les week-ends, les jours fériés, de jour ou de nuit

Où exercer le métier

- En établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)
- Au domicile de personnes par le biais d'un SAAD, SSIAD, SPASAD
- En établissements et services médico-sociaux (Foyer de Vie, Maison d'Accueil Spécialisé, Institut Médico Educatif)
- Il peut également intervenir dans les structures d'accueil de la petite enfance.

Quelles perspectives d'évolution ?

- Responsable équipe AES,
- Aide-soignant,
- Auxiliaire de puériculture,
- Assistant de soins en gérontologie.

Les qualités pour devenir Accompagnant Éducatif et Social (AES) :

- Le sens du contact
- La rapidité
- La discrétion
- L'autonomie
- La disponibilité
- L'écoute
- La patience
- Une certaine résistance physique et psychologique

Diplôme et formation :

Pour devenir AES, il faut obtenir le diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (DE AES). Ce diplôme regroupe et remplace désormais le diplôme d'auxiliaire de vie sociale (AVS) et d'accompagnant médico-psychologique (AMP) et entre dans le cadre d'un référentiel professionnel précis.

Diplôme de niveau 3 (BEP-CAP), aucun prérequis n'est exigé.

La formation se déroule sur une période de 10 à 24 mois, et peut s'envisager :

- En formation initiale
- En contrat d'apprentissage
- En contrat de professionnalisation
- Par expérience (validation des acquis de l'expérience professionnelle)

L'admission se fait sur étude de dossier et entretien oral. Certains profils peuvent bénéficier de dispenses de certains modules et/ou d'accès prioritaire à la formation, voire d'équivalence.